

# LA LOCATION-ACCESSION\*

## UNE FORMULE SOUPLE ET SANS RISQUE

### LES AVANTAGES



PROFITEZ D'UNE  
**TVA RÉDUITE À 5,5%**  
au lieu des 20 % habituels.



L'EXONÉRATION DE  
**LA TAXE FONCIÈRE**  
PENDANT **15 ANS**



#### LA SÉCURISATION DE L'ACQUISITION

Vous bénéficiez de la garantie  
de rachat et de relogement.  
Vous achetez donc en toute  
sécurité.



#### PAS D'APPEL DE FONDS

Habituellement, vous devez  
verser des fonds pendant  
la durée des travaux. En  
location-accession\*, vous  
n'avez rien à payer avant  
d'entrer dans le logement,  
hormis la première partie des  
frais de notaire.

### PLAFONDS DE REVENUS PSLA

(décret du 7 avril, arrêté du 26 mars 2004 modifié)

Les ménages bénéficiaires d'un logement agréé «PSLA»  
doivent respecter des plafonds de ressources vérifiés lors de  
la signature du contrat préliminaire ou, à défaut, du contrat  
de location-accession.

#### PLAFONDS DE REVENUS PSLA 2023

(Revenu Fiscal de Référence à respecter  
sur l'avis d'impôts 2022 sur revenus 2021)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B et C
1	26 921 €
2	35 899 €
3	41 525 €
4	46 014 €
5 et plus	50 489 €

### LES 6 ÉTAPES DE LA LOCATION-ACCESSION\*

1

#### CHOISISSEZ VOTRE LOGEMENT

Lors de l'entretien avec votre conseiller  
Notre Maison, vous déterminerez ensemble  
le logement qui correspond à vos attentes,  
selon votre budget.

2

#### CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT

Pour s'assurer de votre éligibilité et sécuriser  
votre acquisition, votre conseiller élabore  
avec vous un dossier de financement.

3

#### RÉSERVEZ VOTRE LOGEMENT

Une fois le financement validé par la  
banque, vous signez le contrat préliminaire  
de réservation et payez le dépôt de  
garantie qui constituera une avance des  
premiers mois de redevances.

4

#### SIGNEZ CHEZ LE NOTAIRE VOTRE CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION\*

A la signature de ce contrat, vous devenez  
locataire-acquéreur et vous devrez payer la  
première partie des frais de notaire.

5

#### PRENEZ POSSESSION DE VOTRE LOGEMENT

Les premiers mois, vous payez une  
redevance composée d'une "indemnité  
d'occupation" et d'une "part acquisitive"  
destinée à compléter votre apport  
personnel.

6

#### LEVEZ L'OPTION ET SIGNEZ L'ACTE DE VENTE AUTHENTIQUE

Dans un délai de 6 mois minimum après  
votre entrée dans les lieux et obtention de  
l'agrément définitif PSLA, vous signez l'acte  
de vente authentique chez le notaire.

Vous devenez alors pleinement propriétaire.



Groupe Valophis

NOTRE MAISON

À vos côtés